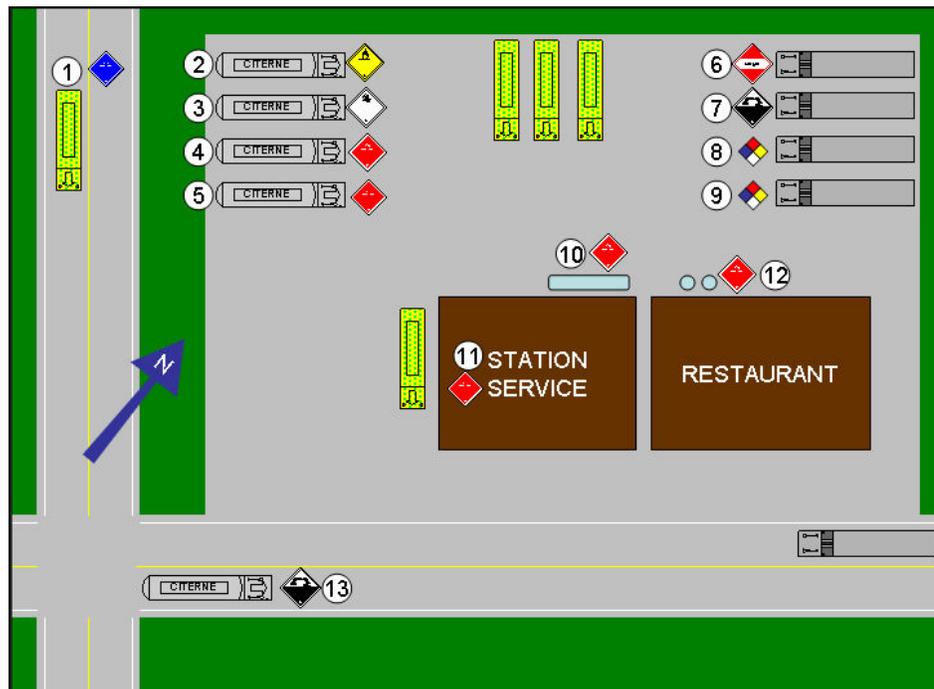


## MISE EN SITUATION – SCÉNARIO 1

### Arrêt routier

Le 20 mai à 14, le service de sécurité incendie est appelé sur les lieux du 2435 de l'Escale pour un déversement de produit chimique. Le 2435 de l'Escale est un arrêt routier très achalandé de jour comme de nuit. Le temps est sec, il fait soleil et la température est de 25 °C. Un vent léger souffle de l'ouest. Un chauffeur s'est présenté au préposé de la station service pour l'informer qu'une citerne perd de son chargement. Des placards jaunes sont apposés sur la citerne.



1. À votre arrivée, vous constatez à distance la fuite de la citerne numéro 2 et vous êtes en mesure de lire le NIP 2015 sur un des placards. De quel produit s'agit-il?
  - A) Xénon
  - B) Dichlorosilane
  - C) Peroxyde d'hydrogène
  - D) Mercaptan en mélane, liquide, n.s.a.
  
2. Quelle est la distance initiale de la zone chaude?
  - A) 25 m
  - B) 50 m
  - C) 75 m
  - D) 100 m
  
3. Dans le stationnement, vous apercevez une personne qui vient vers vous avec des documents. Il s'agit du chauffeur du véhicule en question. Pour récupérer ses papiers, il a pris le risque de passer dans les vapeurs dégagées et il se plaint d'une forte irritation à la peau et aux yeux. Quelle mesure de premiers soins pouvez-vous appliquer en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers?
  - A) Aucune
  - B) Enduire les parties du corps exposées de crème hydratante
  - C) Laver la peau avec du savon
  - D) Laver les yeux et la peau à l'eau courante
  
4. À ce moment de l'intervention, vous demandez à la centrale des communications de dépêcher sur les lieux une équipe d'intervention spécialisée en matières dangereuses. En route, l'officier de cette équipe vous demande de lui faire un compte rendu de la situation en spécifiant la nature des produits présents autour du site du déversement. La citerne numéro 3 contient un produit identifié par le NIP 2849. De quoi s'agit-il?
  - A) Chloro-1 propanol-1
  - B) Acétylène dissous
  - C) Chloro-3 propanol-1
  - D) Acide sulfurique fumant
  
5. La citerne numéro 4 contient un produit identifié par le NIP 1170. De quoi s'agit-il?
  - A) Éthanol
  - B) Acide acétique
  - C) Superoxyde de potassium
  - D) Oxyde d'éthylène
  
6. La remorque numéro 7 transporte des contenants d'acrylamide en solution. À quelle page-guide renvoie le GMU pour ce produit?
  - A) 142
  - B) 133
  - C) 153P
  - D) 127
  
7. Que signifie la lettre P qui accompagne parfois le numéro de la page-guide d'un produit dans le GMU?
  - A) Produit présentant un risque de percolation
  - B) Produit présentant un risque de polymérisation
  - C) Produit présentant un risque de péremption
  - D) Produit présentant un risque de pressurisation

8. La remorque numéro 9 transporte deux conteneurs intermodaux sur lesquels on a apposé des marquages de la NFPA 704. Parmi les propositions suivantes, identifiez celle qui représente le plus grand risque d'incendie :
- A) 3-2-4
  - B) 4-3-2
  - C) 2-4-3
  - D) 3-3-4
9. Inquiet et curieux par la situation, le chauffeur de la remorque numéro 1 a stationné son véhicule sur l'accotement de la voie d'accès à l'arrêt routier. Son chargement est identifié par un placard bleu et le NIP 1419. Quelle est la distance d'isolation initiale recommandée pour ce produit dans le cas d'un petit déversement sans incendie?
- A) 30 m
  - B) 40 m
  - C) 50 m
  - D) 60 m
10. Si du phosphore de magnésium-aluminium est déversé la nuit et qu'il entre en contact avec de l'eau, quel gaz dégagera-t-il?
- A) Ammoniac
  - B) Trioxide de soufre
  - C) Brome
  - D) Phosphine
11. La remorque numéro 7 transporte un produit corrosif identifié par le NIP 2032. Quelle est la distance des activités de protection, la nuit, dans le cas d'un grand déversement?
- A) 0,8 km
  - B) 1,2 km
  - C) 1,7 km
  - D) 2,3 km
12. Quels produits de combustion dangereux peuvent produire l'acide nitrique?
- A) Oxydes de soufre
  - B) Dioxydes de magnésium
  - C) Oxydes d'azote
  - D) Trioxydes d'ammoniac
13. Le réservoir fixe numéro 10 contient du propane. Quel est le code NFPA 704 associé à ce produit?
- A) 1-3-0
  - B) 4-4-4
  - C) 0-3-0
  - D) 1-4-0
14. La station service sur les lieux distribue du diesel. La citerne numéro 5 transporte de l'essence. Quelle est la température d'auto-inflammation de chaque produit?
- A) Diesel : 400 °C et essence : 256 °F
  - B) Diesel : 562 °C et essence : 167 °F
  - C) Diesel : 167 °C et essence : 345 °F
  - D) Diesel : 220 °C et essence : 400 °F

15. La citerne numéro 13 transporte de l'acide acétique. Quelles sont les deux principales voies de pénétration dans l'organisme de ce produit?
- A) Contact et ingestion
  - B) Inhalation et ingestion
  - C) Contact et inhalation
  - D) Ingestion et contact
16. La plaque DANGER qui est apposée sur la remorque numéro 6 signifie que :
- A) le chargement comporte un danger spécifique liée aux matières radioactives.
  - B) le chargement comporte un risque particulier pour les pompiers.
  - C) le chargement comporte des matières dangereuses de plusieurs classes.
  - D) le chargement comporte un registre lié à Douanes Canada.
17. Le réservoir fixe numéro 12 contient un produit ayant pour NIP 1075. Quel est le principal risque que représente ce réservoir s'il est impliqué dans un incendie?
- A) Polymérisation
  - B) BLEVE
  - C) Fendillement
  - D) Élongation
18. La remorque numéro 8 transporte un conteneur intermodal dont le produit est identifié par le NIP 1239. Lorsque la matière se décompose au contact avec de l'eau, quels produits sont issus de la réaction chimique?
- A) Phosgène et chlorure d'hydrogène
  - B) Chlorure d'hydrogène et formaldéhyde
  - C) Iodure d'hydrogène et chlore
  - D) Dioxyde de soufre et phosphine
19. Avant l'arrivée de l'équipe spécialisée en matières dangereuses, le produit libéré par la citerne numéro 2 prend feu et il y a un risque évident d'incendie majeur. Quelles actions défensives devez-vous entreprendre?
- A) Isoler 800 m dans toutes les directions et inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
  - B) Isoler 50 m dans toutes les directions et appliquer un tapis de mousse de classe A.
  - C) Isoler 750 m dans toutes les directions et limiter la propagation au moyen de CO<sub>2</sub>.
  - D) Isoler 100 m dans toutes les directions et attaquer l'incendie avec de la poudre sèche.
20. Vous avez revêtu la tenue intégrale de combat d'incendie et l'APRIA. Avez-vous la protection nécessaire pour intervenir dans le cas d'un déversement de peroxyde d'hydrogène?
- A) Oui, à condition de ne pas entrer en contact avec le produit.
  - B) Oui, à condition d'être protégé par un jet d'eau diffusé.
  - C) Non, il faut un habit de protection contre les produits chimiques.
  - D) Oui, à condition d'être accompagné par un intervenant spécialisé.



Une filiale de Valero

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

**FS NUMÉRO :** 0100  
**DATE DE RÉDACTION :** 1er avril 2004  
**NOM DU PRODUIT :** ESSENCE SANS PLOMB

**URGENCE TRANSPORT : COMMUNIQUEZ AVEC CANUTEC AU : (613) 996-6666**

**Centre anti-poison de l'Ontario**  
1-800-267-1373 (Ottawa)  
1-800-268-9017 (Toronto)

**Centre anti-poison de Nouvelle Écosse / IPE:**  
1-800-565-8161

**Centre anti-poison du Québec**  
1-800-463-5060  
**Centre anti-poison du Nouveau Brunswick**  
(506) 857-5555  
**Centre anti-poison de Terre-Neuve**  
(709) 722-1110

**Renseignements sur la FS : 1 888 871-4404**

#### **NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR :**

ULTRAMAR LTÉE  
2200, avenue McGill College  
Montréal (Québec) H3A 3L3  
(514) 499-6111

**NOM CHIMIQUE :** Essence

**NUMÉRO CAS :** 8006-61-9

**SYNONYMES/NOMS COMMUNS :** La présente fiche signalétique concerne les descriptions des produits ci-dessous à des fins de communication des risques seulement. Les spécifications techniques peuvent varier grandement selon le produit et ne font pas partie du présent document. Veuillez consulter les fiches techniques pertinentes à ce sujet.

**Essence ordinaire sans plomb** – tous les indices d'octane, tensions de vapeur et mélanges oxygénés  
**Essence Plus (intermédiaire) sans plomb** – tous les indices d'octane, tensions de vapeur et mélanges oxygénés  
**Essence Suprême (super) sans plomb** – tous les indices d'octane, tensions de vapeur et mélanges oxygénés

### 2. COMPOSITION, DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

**DESCRIPTION :** L'essence est un ensemble complexe d'hydrocarbures provenant d'une variété de procédés chimiques, mélangés de façon à répondre à des spécifications normalisées. La composition de l'essence varie grandement et comprend des hydrocarbures C4 à C11, avec un intervalle de distillation allant de 38 °C à 225 °C. Le tableau suivant présente une liste partielle des composants les plus courants, de leur pourcentage maximum type et de leurs limites d'exposition respectives.

Nom du composant ou Du produit	%	Numéro CAS	Limites selon l'ACGIH			Limite d'exposition selon l'OSHA			
			TLV	STEL	Unités	PEL	STEL	C/P	Unités
Essence	100	8006-61-9	300	500	ppm	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Butane	<15	106-97-8	800	N.D.	ppm	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Pentane (tous les isomères)	<16	109-66-0	600	N.D.	ppm	1 000	N.D.	N.D.	ppm
n-hexane	<3	110-54-3	50	N.D.	ppm	500	N.D.	N.D.	ppm
Hexane, autres isomères	<9	N.D.	500	1 000	ppm	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Benzène	1-2	71-43-2	0,5	2,5	ppm	1,0	5,0	N.D.	ppm
Toluène	<10	108-88-3	50	N.D.	ppm	200	N.D.	C-300 P-500	ppm
n-heptane	<2	142-82-5	400	500	ppm	500	N.D.	N.D.	ppm
Éthylbenzène	<2	100-41-4	100	125	ppm	100	N.D.	N.D.	ppm
Xylène, (isomères o, m et p)	<10	1330-20-7	100	150	ppm	100	N.D.	N.D.	ppm
Cyclohexane	<2	110-82-7	100	N.D.	ppm	300	N.D.	N.D.	ppm
Triméthylbenzène (isomères mélangés)	<8	25551-13-7	25	N.D.	ppm	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

C = concentration maximale ne devant être dépassée en aucun cas. P = concentration maximale pour une exposition unique de 10 minutes par jour.

Base des valeurs DL <sub>50</sub> et CL <sub>50</sub>	Valeur DL <sub>50</sub>	Espèce et voie	Valeur CL <sub>50</sub>	Espèce et voie
Mélange	18,7 ml/kg	Rat, voie orale	300 g/m <sup>3</sup> / 5 minutes	Rat, inhalation

### 3. IDENTIFICATION DES RISQUES

#### DONNÉES SUR LES RISQUES POUR LA SANTÉ :

- Le principal effet d'une exposition à ce produit est une dépression du système nerveux central et une poly neuropathie.
- Le N-heptane et le cyclohexane provoquent une narcose ainsi qu'une irritation des yeux et des muqueuses. On a signalé que le cyclohexane entraîne des modifications au foie et aux reins chez les lapins. Le n-heptane provoquerait une polynévrite à la suite d'une exposition prolongée.
- Le triméthylbenzène (1,2,4-triméthylbenzène et mésitylène (1,2,5)) possède une PEL et une TLV de 25 ppm pour une TWA sur 8 heures; les isomères peuvent provoquer de la nervosité, de la tension, de l'anxiété et une bronchite asthmatique.
- Il a été démontré que le n-hexane peut provoquer une poly neuropathie (dommages aux nerfs périphériques) après une exposition répétée et prolongée. Les autres hexanes ont des effets narcotiques à 1 000 ppm et ne sont pas métabolisés comme le n-hexane.
- Le toluène peut provoquer une diminution de la coordination et une perte de mémoire momentanée (200 à 500 ppm); des palpitations, une fatigue extrême et une perte marquée de la coordination (500 à 1 500 ppm). La TWA sur 8 heures de 100 ppm et la STEL de 150 ppm assurent une protection suffisante.

**Risques liés aux produits de la combustion :** On retrouve du monoxyde et du bioxyde de carbone dans l'échappement des moteurs et d'autres formes de combustion d'hydrocarbures. En concentrations modérées, le monoxyde de carbone peut provoquer des maux de tête, des nausées, des vomissements, une hausse du rythme cardiaque et une confusion mentale. Une exposition à des concentrations plus élevées de monoxyde de carbone peut provoquer une perte de conscience, des dommages au cœur et au cerveau, et (ou) la mort. Une exposition à des concentrations élevées de bioxyde de carbone peut provoquer une asphyxie simple en déplaçant l'oxygène de l'air. La combustion de ce produit et d'autres produits semblables ne devrait avoir lieu que dans des endroits bien ventilés.

**TROUBLES MÉDICAUX GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉS PAR UNE EXPOSITION :** Les troubles médicaux qui présentent des symptômes et des effets identiques à ceux décrits à la section des données sur les risques pour la santé peuvent être aggravés par une exposition à ce produit.

**CONTRAINTES MÉDICALES :** N.D.

#### VOIES D'EXPOSITION

**INHALATION :** Irritation des voies respiratoires supérieures et stimulation du système nerveux central possiblement suivies par une dépression, des étourdissements, des maux de tête, une perte de coordination, une anesthésie, le coma et un arrêt respiratoire. Le seuil des effets toxiques légers immédiats est de l'ordre de 900 à 1 000 ppm.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Risque de délipidation à la suite d'un contact continu ou prolongé. Une sensation d'irritation et de brûlure peut se produire sur la peau exposée au produit liquide ou à une phase vapeur élevée.

**ABSORPTION CUTANÉE :** Le benzène est absorbé directement à travers la peau intacte.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Le contact du produit liquide avec les yeux provoque une grave sensation de brûlure ainsi qu'une irritation et un gonflement temporaire des paupières. Une concentration de vapeur dans l'air de l'ordre de 160 à 270 ppm

irrite les yeux.

**INGESTION** : L'ingestion du produit irrite les muqueuses de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac, et peut entraîner des nausées et des vomissements, ainsi qu'une dépression (voir Inhalation). L'aspiration du produit peut provoquer une pneumonie chimique et avoir des conséquences mortelles.

#### **DONNÉES SUR LA CANCÉROGÉNÉCITÉ**

Les mélanges d'essence ne sont pas classés cancérigènes par le NTP, l'OSHA et l'ACGIH. Les mélanges d'essence sont classés agents cancérigènes possibles par l'IARC (2B) et le NIOSH. Le benzène est classé agent cancérigène confirmé pour les humains par l'IARC, le NTP, l'OSHA, le NIOSH et l'ACGIH.

#### **MUTAGÉNÉCITÉ, TÉRATOGENÉCITÉ ET TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION**

**Mutagénéicité** : Aucune donnée disponible.

**Tératogénéicité** : Aucun effet tératogène n'a été observé parmi les descendants de rats exposés à une concentration quotidienne par inhalation de 400 à 1 600 ppm d'essence pendant six heures au cours de la gestation.

**Toxicité pour la reproduction** : Aucune donnée disponible.

---

#### **4. PREMIERS SOINS**

**YEUX** : Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières ouvertes afin de s'assurer de bien rincer toute la surface de l'œil. **CHERCHER DES SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATEMENT.**

**PEAU** : Laver les parties contaminées avec beaucoup d'eau et de savon. Un onguent calmant peut être appliqué sur la peau irritée après l'avoir bien lavée. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. **CHERCHER DES SOINS MÉDICAUX** si des symptômes apparaissent.

**INHALATION** : Transporter la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, la réanimer et lui administrer de l'oxygène si cela est possible. **CHERCHER DES SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATEMENT.**

**INGESTION** : Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Si la victime a ingéré du produit, **NE PAS** la faire vomir. Si la victime vomit de façon spontanée, garder les voies respiratoires dégagées. **CHERCHER DES SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATEMENT.**

**NOTES À L'INTENTION DU MÉDECIN** : Ne procéder à un lavage gastrique que si une grande quantité du produit a été ingérée. Prévenir l'aspiration dans les poumons, qui pourrait provoquer une pneumonie chimique. Le rythme cardiaque peut devenir irrégulier, mais l'usage d'adrénaline n'est pas recommandé. Traiter les symptômes.

---

#### **5. DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION**

**POINT D'ÉCLAIR** : <-40 °F (environ )

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION** : 400 °F (environ)

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR** : LSE : 7,6 %

LIE : 1,3 %

**AGENTS D'EXTINCTION** : Utiliser de la poudre sèche, de l'anhydride carbonique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée. L'eau peut être inefficace dans la lutte contre des incendies de liquides à bas point d'éclair, mais devrait être utilisée pour abaisser la température des contenants exposés aux flammes. Si une fuite ou un déversement n'a pas encore pris feu, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui tentent de colmater la fuite.

**MÉTHODES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES** : Le personnel d'intervention engagé dans la zone la plus menacée doit porter un appareil respiratoire autonome à pression.

**RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION** : Les vapeurs peuvent parcourir une longue distance à partir de la source et provoquer un retour de flamme explosif en présence d'une source d'inflammation. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les dépressions de terrain.

**SENSIBILITÉ À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE ET AUX CHOCS MÉCANIQUES** : Le produit peut accumuler une charge d'électricité statique au moment de son transfert ou de son mélange. Mettre à la terre tous les contenants et les conduites de transfert. Aucune sensibilité aux chocs.

---

#### **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE**

Éliminer toutes les sources d'inflammation (flammes, étincelles, chaleur, équipement électrique et moteurs) et éloigner de la zone du déversement le personnel qui ne participe pas à l'intervention. Contenir le liquide au moyen de digues en terre ou de matériaux absorbants. Prévenir tout déversement dans les cours d'eau ou les égouts. Contrôler les vapeurs provenant de déversements importants au moyen de mousse. Retirer le liquide déversé au moyen d'équipement antidéflagrant et de tuyaux d'aspiration mis à la terre. Signaler la fuite ou le déversement selon les besoins aux organismes locaux, provinciaux et fédéraux appropriés.

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Ce produit est uniquement destiné à servir de carburant moteur. Protéger les contenants contre les dommages physiques. Un entreposage extérieur, indépendant ou souterrain est préférable. Tenir loin des agents oxydants. Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé fait de matériaux non combustibles et loin de sources d'inflammation possibles (flammes, étincelles, chaleur, équipement électrique et moteurs). Transférer au moyen d'un équipement antidéflagrant et de conduites de transfert mis à la terre. Consulter la norme NFPA 30 pour connaître les exigences particulières.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

**VENTILATION** : Travailler dans des endroits bien ventilés. Utiliser des mesures d'ingénierie pour transférer et entreposer le produit. Utiliser un équipement antidéflagrant. Un système de récupération des vapeurs peut être nécessaire à certains endroits. Une ventilation mécanique est nécessaire dans des espaces clos comme des réservoirs et des vaisseaux.

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL PARTICULIER

**RESPIRATOIRE** : Un équipement respiratoire n'est généralement pas nécessaire lorsqu'on transfère ce produit dans des endroits bien ventilés. Dans des espaces clos ou à des températures élevées, les concentrations de vapeurs peuvent toutefois justifier l'utilisation d'un équipement respiratoire. Utiliser un respirateur approuvé NIOSH/MSHA selon les recommandations du fabricant. Le port d'un appareil respiratoire à pression positive est nécessaire dans les endroits présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH); suivre les normes ANSI Z88.2 ou CSA Z94.4-93.

**YEUX** : Porter un écran facial et des lunettes ou des lunettes contre les projections liquides en cas de risques d'éclaboussures.

**GANTS** : Porter des gants imperméables, en nitrile par exemple, en manipulant ce produit.

**AUTRES VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT** : Des vêtements de travail standard sont suffisants avec de bonnes méthodes de travail. Les chaussures contaminées par ce produit et qu'il est impossible de décontaminer devraient être jetées. Les vêtements contaminés par ce produit devraient être enlevés, lavés à l'eau et au savon et séchés avec d'être portés de nouveau. Les vêtements contaminés devraient être suspendus à sécher dans un endroit bien ventilé. Une douche et une fontaine pour irrigation oculaire devraient être accessibles.

### MÉTHODES DE TRAVAIL PARTICULIÈRES :

1. Porter des gants imperméables, des gants de nitrile par exemple, en procédant au jaugeage des réservoirs de stockage
2. Travailler dos au vent pendant le nettoyage de petits déversements
3. NE PAS UTILISER CE PRODUIT comme solvant pour le nettoyage d'objets ou de la peau
4. Entreposer SEULEMENT de petites quantités de ce produit dans des "BIDONS DE SÉCURITÉ" approuvés pour l'entreposage de l'essence et marqués "Essence"
5. Laisser les chiffons contaminés sécher complètement dans un endroit bien ventilé avant de les entreposer.

**BIOLOGIQUE** : Aucune mesure particulière; on a suggéré l'utilisation d'un analyseur d'haleine pour les hydrocarbures. Le tableau ci-dessous présente des méthodes de surveillance biologique pour certains ingrédients :

SUBSTANCE À ANALYSER	DÉTERMINANT	MOMENT D'ÉCHANTILLONNAGE	INDICE D'EXPOSITION BIOLOGIQUE
Benzène	Acide S-phénylmercapturique dans l'urine	Fin du quart	25 µg/g créatinine
Toluène	Acide hippurique dans l'urine	Fin du quart	1,6 g/g créatinine
	Toluène dans le sang veineux	Avant le dernier quart de la semaine	0,05 mg/L
n-hexane	Acétonylacétone dans l'urine	Fin du quart	5 mg/g créatinine
	n-hexane dans l'air expiré		Semi-quantitatif
Éthylbenzène	Acide mandélique dans l'urine	Fin du dernier quart de la semaine	1,5 g/g créatinine
	Éthylbenzène dans l'air expiré		Semi-quantitatif
Xylène	Acide méthylhippurique dans l'urine	Fin du quart	1,5 g/g créatinine

**PERSONNEL/LIEU DE TRAVAIL** : On recommande des systèmes actif et passif de surveillance de la qualité de l'air utilisant l'absorption de charbon activé suivie par la chromatographie en phase gazeuse. Un poids moléculaire de 72,5 a été suggéré comme valeur moyenne pour convertir les résultats totaux de l'hydrocarbure de milligrammes par mètre cube en ppm. Des tubes d'affichage à lecture directe sont disponibles pour évaluer l'exposition à court terme.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

**Apparence et odeur** : Liquide incolore, jaune, vert ou ambré à odeur caractéristique.  
**Limite d'ébullition à 760 mm Hg** : 38-225 °C  
**Point de fusion** : N.D.  
**Tension de vapeur Reid** : 325-525 mm Hg  
**Masse volumique apparente** : 680-760 kg/m<sup>3</sup>  
**Densité (H<sub>2</sub>O=1)** : 0,68-0,76 à 16 °C  
**Densité API** : 50-75  
**Coefficient de répartition eau/huile** : ~0

**Densité de vapeur (Air=1)** : 3,0-4,0  
**Taux d'évaporation (BuAc=1)** : >1, rapide  
**Fraction volatile (%) par volume** : ~100  
**Solubilité dans H<sub>2</sub>O, % en poids** : Trace  
**pH** : N.D.  
**IOR** : 89 – 98

---

## 10. DONNÉES SUR LA STABILITÉ ET LA RÉACTIVITÉ

---

**CONDITIONS CONTRIBUANT À L'INSTABILITÉ** : Dans des conditions normales, ce produit est stable.  
**INCOMPATIBILITÉ** : Éviter tout contact avec des comburants et des sources d'inflammation.  
**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : Monoxyde de carbone, bioxyde de carbone.  
**CONDITIONS FAVORISANT UNE POLYMÉRISATION DANGEREUSE** : Aucune.

---

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

---

- Des études ont démontré qu'une exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs d'essence à 67, 262 et 2 056 ppm chez des animaux de laboratoire a provoqué des dommages aux reins ainsi que le cancer des reins chez les rats, et le cancer du foie chez les souris.
- Le CIRC a inscrit l'essence comme agent cancérigène possible (2B) chez les humains avec une preuve limitée pour les humains en l'absence de preuves suffisantes chez les animaux de laboratoire. Le NIOSH a inscrit l'essence comme agent cancérigène sans autre forme de classification.
- L'ACGIH a inscrit le benzène comme cancérigène pour les humains, avec une TLV attribuée de 0,5 ppm pour une TWA sur 8 heures et une STEL de 2,5 ppm; l'IARC, le NTP et l'OSHA indiquent qu'il y a assez de preuves pour classer le benzène comme agent cancérigène pour les humains. Voir la norme 29 CFR 1910.1028 pour la PEL courante de 1 ppm et les mesures à prendre. Des études ont démontré que le benzène peut provoquer la leucémie à des concentrations aussi faibles que 1 ppm. Une hausse significative des aberrations chromosomiques a été corroborée parmi des travailleurs exposés à des concentrations moyennes inférieures à 10 ppm. Selon des études d'évaluation des risques menées par Rinsky, les risques qu'un individu ayant respiré 1 ppm de benzène pendant 40 ans meure d'une leucémie provoquée par le benzène sont 1,7 fois plus élevés que chez les travailleurs non exposés.

---

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

---

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez composer le numéro indiqué au bas de la page

---

## 13. ÉLIMINATION

---

Les mesures d'expédition, d'entreposage, d'élimination et de nettoyage des déchets sont réglementées en vertu de règlements locaux, provinciaux et fédéraux. En cas de doute, veuillez communiquer avec les organismes appropriés.

---

## 14. DONNÉES SUR LE TRANSPORT

---

NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION TMD	Essence
CLASSE DE RISQUES TMD	3
GROUPE D'EMBALLAGE	II
NUMÉRO D'IDENTIFICATION TMD	UN 1203

---

## 15. DONNÉES SUR LES RÉGLEMENTATIONS

---

### CATÉGORIE SIMDUT :

Catégorie B2 : Liquides inflammables  
Catégorie D2A : Matières ayant d'autres effets toxiques – cancérogénéité

Ce produit a été classifié selon les critères de risque du CPR et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le CPR.

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Fiche signalétique préparée par : ULTRAMAR LTÉE

Cotes d'évaluation du danger de la NFPA (National Fire Protection Association) des États-Unis :

Feu	Santé	Réactivité	Autre
3	1	0	

Selon le "Standard System for the Identification of the Fire Hazards of Materials", NFPA No. 704 M

Cette fiche signalétique a été rédigée par Ultramar ltée conformément à la norme 29 CFR 1910.1200. Toutes les données, recommandations et suggestions mentionnées aux présentes et relatives au produit sont fondées sur des essais et des données jugés fiables; toutefois, il incombe à l'utilisateur de déterminer les critères de sécurité, de toxicité ainsi que la pertinence pour son propre usage du produit décrit aux présentes. Comme nous n'avons aucun contrôle sur l'utilisation de ce produit par autrui, Ultramar ltée ne fait aucune garantie, implicite ou explicite, quant aux effets d'une telle utilisation, des résultats obtenus, de la sécurité ou de la toxicité du produit. Ultramar ltée n'assume aucune responsabilité pouvant résulter de l'utilisation par autrui du produit décrit aux présentes. L'information contenue aux présentes ne devrait pas non plus être considérée absolument complète vu que des renseignements supplémentaires peuvent être nécessaires ou souhaitables lorsque des conditions ou des circonstances particulières ou exceptionnelles surviennent, ou en raison de lois ou de règlements pertinents.

### Description des termes utilisés dans les fiches signalétiques

#### ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET PRIVÉS

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (organisme privé)

**CIRC** - Centre international de recherche sur le cancer (organisme privé)

**CSA** - Association canadienne de normalisation

**DOT** - Department of Transportation des États-Unis

**EPA** - Environmental Protection Agency des États-Unis

**NFPA** - National Fire Protection Association des États-Unis (organisme privé)

**MSHA** - Mine Safety and Health Administration, U.S. Department of Labor

**NIOSH** - National Institute of Occupational Safety and Health, U.S. Department of Health and Human Services

**NTP** - National Toxicology Program (organisme privé)

**OSHA** - Occupational Safety and Health Administration, U.S. Department of Labor

**SIMDUT** - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

#### DONNÉES SUR LES RISQUES ET L'EXPOSITION

**Danger aigu** - Effet néfaste sur la santé qui se produit rapidement à la suite d'une exposition à court terme.

**Numéro CAS** - Numéro de registre du Chemical Abstract Service de l'American Chemical Society's, attribué de façon unique au produit et (ou) aux ingrédients.

**Valeur plafond** - Concentration à ne pas dépasser pendant toute portion de l'exposition d'un travailleur.

**Danger chronique** - Effet néfaste sur la santé qui se produit généralement à la suite d'une exposition à long terme ou d'une exposition à court terme ayant des effets à retardement sur la santé et qui est de longue durée.

**Risque d'incendie** - Produit qui présente un risque physique en étant inflammable, combustible, pyrophorique ou comburant, tel que défini par la norme 29 CFR 1910.1200.

**Classe de risque** - Classification des risques selon le Department of Transportation (DOT) des États-Unis.

**Ingrédient dangereux** - Ingrédient considéré comme posant un risque pour la santé.

**IDLH** - Présentant un risque immédiat pour la vie ou la santé; concentration dans l'air dans laquelle une personne peut survivre sans protection respiratoire pendant une durée d'exposition ne dépassant pas 30 minutes, et sans souffrir d'effets débilants ou irréversibles pour la santé. Établi par le NIOSH.

**mg/m<sup>3</sup>** - Milligrammes de contaminant par mètre cube d'air; un ratio masse/volume.

**N.D.** - Information non disponible ou non pertinente.

**S.O.** - Sans objet.

**PEL** - Limite d'exposition admissible établie par l'OSHA; un seuil d'intervention équivalent à la moitié de cette valeur peut être applicable.

**ppm** - Partie par million (un volume de vapeur ou de gaz dans un million de volumes d'air).

**Danger de surpression** - Produit qui présente un danger physique en raison du risque d'une détente soudaine de pression de

gaz explosif ou comprimé, tel que défini par la norme 29 CFR 1910.1200.

**Danger de réaction** – Produit qui présente un danger physique en raison de son potentiel à devenir un réactif instable ou un réactif dans l'eau, ou qui est un peroxyde organique tel que défini par la norme 29 CFR 1910.1200.

**STEL** – Limite d'exposition à court terme déterminée par l'ACGIH, soit une exposition moyenne pondérée en fonction du temps (TWA) de 15 minutes qui ne devrait être dépassée en aucun cas pendant une journée de travail, même si la TWA sur 8 heures est inférieure à la TLV.

**TLV** – Valeur limite d'exposition déterminée par l'ACGIH et représentée aux présentes comme une concentration sur une TWA de 8 heures.

**TWA sur 8 heures** – Concentration moyenne pondérée en fonction du temps pour une journée de travail normale de 8 heures et une semaine de travail de 40 heures, à laquelle presque tous les travailleurs peuvent être exposés de façon répétée jour après jour sans effet néfaste pour la santé.

**W** – NE PAS AJOUTER D'EAU – Les produits qui réagissent dans l'eau peuvent produire des gaz toxiques, une chaleur extrême, ou encore une réaction chimique au contact de l'eau.

**DL<sub>50</sub>** – Quantité d'une substance qui, dans une épreuve biologique qualitative, tue la moitié des animaux ou autres organismes soumis à son action lorsqu'elle est administrée par une voie déterminée.

**CL<sub>50</sub>** - Concentration d'une substance dans l'air qui, dans une épreuve biologique qualitative, tue la moitié des animaux ou autres organismes soumis à son action lorsqu'elle est administrée par inhalation pendant une période de temps déterminée.



Une filiale de Valero

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

**FS NUMÉRO :** 0101  
**DATE DE RÉDACTION :** 1er avril 2004  
**NOM DU PRODUIT :** CARBURANT DIESEL / MAZOUT N°2  
**URGENCE TRANSPORT :** COMMUNIQUEZ AVEC CANUTEC AU (613) 996-6666

Centre anti-poison de l'Ontario  
1-800-267-1373 (Ottawa)  
1-800-268-9017 (Toronto)

Centre anti-poison du Québec  
1-800-463-5060  
Centre anti-poison du Nouveau Brunswick  
(506) 857-5555  
Centre anti-poison de Terre-Neuve  
(709) 722-1110

Centre anti-poison de Nouvelle Écosse / IPE:  
1-800-565-8161

RENSEIGNEMENTS SUR LA FS : 1 888 871-4404

### NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR :

ULTRAMAR LTÉE  
2200, avenue McGill College  
Montréal (Québec) H3A 3L3  
(514) 499-6111

**NOM CHIMIQUE :** Carburant Diesel / Mazout n° 2

**NUMÉRO CAS :** 68476-30-2

**SYNONYMES/NOMS COMMUNS :** La présente fiche signalétique concerne les descriptions des produits ci-dessous à des fins de communication des risques seulement. Les spécifications techniques peuvent varier grandement selon le produit et ne font pas partie du présent document. Veuillez consulter les fiches techniques pertinentes à ce sujet.

**CARBURANT DIESEL N° 2 saisonnier** – Mélanges à basse teneur en soufre/ teneur en soufre régulière, coloré ou non coloré

**CARBURANT DIESEL D25** – Mélanges à basse teneur en soufre/ teneur en soufre régulière, coloré ou non coloré

**DISTILLAT N° 2** – Mélanges à basse teneur en soufre/ teneur en soufre régulière, coloré ou non coloré

**MAZOUT N° 2 (F16 ou F25)**- Mélanges à basse teneur en soufre/ teneur en soufre régulière, coloré ou non coloré

**CARBURANT DIESEL NAVIRE** - Mélanges à basse teneur en soufre/ teneur en soufre régulière, coloré ou non coloré

**CARBURANT DIESEL NAVIRE D'USAGE DOMESTIQUE ( PT Éclair MIN : 43 C** - Mélanges à basse teneur en soufre/ teneur en soufre régulière, coloré ou non coloré

## 2. COMPOSITION, DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

**UTILISATION :** Ce produit a été conçu comme carburant dans les moteurs et combustible dans les appareils de chauffage fonctionnant au diesel, ou pour être utilisé dans des procédés d'ingénierie. Son utilisation dans d'autres applications peut entraîner une plus grande exposition et nécessiter des mesures de contrôle supplémentaires,

comme un système de ventilation par aspiration et un équipement de protection individuel.

**DESCRIPTION :** Le diesel est un ensemble complexe d'hydrocarbures provenant de divers procédés de raffinage, mélangés de façon à répondre à des spécifications normalisées. Sa composition varie grandement et comprend des hydrocarbures C9 à C20 ayant un intervalle de distillation d'environ 170 °C à 360 °C. Le tableau suivant présente une liste partielle des composants les plus courants, de leur pourcentage type et de leurs limites d'exposition respectives.

Nom du composant ou du produit	%	Numéro CAS	Limites de l'ACGIH			Limites d'exposition selon l'OSHA			
			TLV	STEL	Unités	PEL	STEL	C/P	Unités
Mazout n° 2	100	68476-30-2	100*	S.O.	mg/m <sup>3</sup>	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

C = Concentration maximale ne devant être dépassée en aucun cas. P = Concentration maximale pour une exposition unique de 10 minutes par jour.

Base des valeurs DL <sub>50</sub> et CL <sub>50</sub>	Valeur DL <sub>50</sub>	Espèce et voie	Valeur CL <sub>50</sub>	Espèce et voie
Mélange	12 g/kg	Rat, voie orale	S.O.	S.O.

### 3. IDENTIFICATION DES RISQUES

#### DONNÉES SUR LES RISQUES POUR LA SANTÉ :

Les principaux effets d'une exposition à ce produit sont des étourdissements, des maux de tête, une dépression du système nerveux central; une irritation possible des yeux, du nez et des poumons; et une irritation de la peau. Les signes de dommages aux reins et au foie peuvent être retardés. Irritation pulmonaire secondaire à l'expiration du solvant.

**RISQUES LIÉS AUX PRODUITS DE LA COMBUSTION :** On retrouve du monoxyde et du bioxyde de carbone dans l'échappement des moteurs et d'autres formes de combustion d'hydrocarbures. En concentrations modérées, le monoxyde de carbone peut provoquer des maux de tête, des nausées, des vomissements, une hausse du rythme cardiaque et une confusion mentale. Une exposition à des concentrations plus élevées de monoxyde de carbone peut provoquer une perte de conscience, des dommages au cœur et au cerveau, et (ou) la mort. Une exposition à des concentrations élevées de bioxyde de carbone peut provoquer une asphyxie simple en déplaçant l'oxygène de l'air. La combustion de ce produit et d'autres produits semblables ne devrait avoir lieu que dans des endroits bien ventilés.

**TROUBLES MÉDICAUX GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉS PAR UNE EXPOSITION :** Les troubles médicaux qui présentent des symptômes et des effets identiques à ceux décrits à la section des données sur les risques pour la santé peuvent être aggravés par une exposition à ce produit.

**CONTRAINTES MÉDICALES :** N.D.

#### VOIES D'EXPOSITION

**INHALATION :** Irritation des voies respiratoires supérieures et des yeux, possiblement accompagnée d'euphorie, d'étourdissements, de maux de tête, d'une perte de coordination, de bourdonnements dans les oreilles, de convulsions, d'un coma, et d'un arrêt respiratoire.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Risque de délipidation de la peau à la suite d'un contact prolongé ou répété. Une sensation d'irritation et de brûlure peut se produire sur la peau exposée au produit liquide ou vaporisé.

**ABSORPTION CUTANÉE :** Négligeable.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Grave sensation de brûlure ainsi qu'une irritation et un gonflement temporaire des paupières.

**INGESTION :** L'ingestion du produit irrite les muqueuses de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac, et peut entraîner des nausées et des vomissements, ainsi qu'une dépression du système nerveux central (voir Inhalation). L'aspiration du produit peut provoquer une pneumonie chimique et avoir des conséquences mortelles. Les dommages possibles aux reins et au foie peuvent être retardés (voir Notes à l'intention du médecin à la section 5).

#### DONNÉES SUR LA CANCÉROGÉNÉCITÉ

Le carburant diesel n° 2 n'est pas considéré cancérigène par le NTP, l'OSHA et l'ACGIH.

#### MUTAGÉNÉCITÉ, TÉRATOGENÉCITÉ ET TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

**Mutagénicité :** Résultats positifs à 2,0 ml/kg et 6,0 ml/kg notés dans des études de mutagénèse par l'intermédiaire d'épreuves cytogénétiques in vivo sur la moelle osseuse chez les rats.

**Tératogénicité** : Aucun effet tératogène observé.

**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet observé sur la reproduction.

---

#### 4. PREMIERS SOINS

---

**YEUX** : Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes en tenant les paupières ouvertes afin de s'assurer de bien rincer toute la surface de l'œil. **DEMANDER DES SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATEMENT.**

**PEAU** : Laver les parties contaminées avec beaucoup d'eau et de savon. Un onguent calmant peut être appliqué sur la peau irritée après l'avoir bien lavée. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. **DEMANDER DES SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATEMENT.**

**INHALATION** : Transporter la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, la réanimer et lui administrer de l'oxygène si cela est possible. **DEMANDER DES SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATEMENT.**

**INGESTION** : Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Si la victime a ingéré du produit, ne pas la faire vomir. Si la victime vomit de façon spontanée, garder les voies respiratoires dégagées. **DEMANDER DES SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATEMENT.**

**NOTES À L'INTENTION DU MÉDECIN** : Ne pas faire vomir; procéder à un lavage gastrique seulement. L'aspiration de liquide dans les poumons risque de provoquer une pneumonie chimique. L'utilisation d'adrénaline n'est pas recommandée. Traiter les symptômes

---

#### 5. DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

---

**POINT D'ÉCLAIR** : 40 °C (ASTM D93, minimum )

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION** : 220 °C (minimum)

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR** : LES : 7,0 %  
LIE : 0,5 %

**AGENTS D'EXTINCTION** : Utiliser de la poudre sèche, de l'anhydride carbonique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée. L'eau peut être inefficace dans la lutte contre des incendies de liquides à bas point d'éclair, mais devrait être utilisée pour abaisser la température des contenants exposés aux flammes. Si une fuite ou un déversement n'a pas encore pris feu, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui tentent de colmater la fuite.

**MÉTHODES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES** : Le personnel d'intervention qui pénètre dans des bâtiments ou des espaces clos où le produit est entreposé devrait porter un appareil respiratoire autonome à pression.

**RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION** : L'accumulation de vapeurs est possible et un retour de flamme peut se produire avec une force explosive si les vapeurs s'enflamment.

**SENSIBILITÉ À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE ET AUX CHOCS MÉCANIQUES** : Le produit peut accumuler une charge d'électricité statique. Mettre à la terre les conduites et les contenants de transfert. Aucune sensibilité aux chocs.

---

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

---

En cas de déversement, prendre les mesures nécessaires pour contenir le produit et prévenir l'écoulement dans les cours d'eau ou les égouts, ainsi que pour contrôler ou stopper la perte de matériaux volatils dans l'atmosphère. Signaler la fuite ou le déversement selon les besoins aux organismes locaux, provinciaux ou fédéraux appropriés.

**PETITS DÉVERSEMENTS** : Éliminer les sources d'inflammation. Absorber le produit répandu au moyen de matériaux non combustibles comme de la litière pour chats, de la terre, du sable ou des sorbants à hydrocarbures. Ne pas utiliser de matériaux combustibles comme des chiffons, des copeaux ou de la sciure de bois. Déposer les matières contaminées dans un contenant approprié en vue de leur élimination.

**DÉVERSEMENTS IMPORTANTS** : Éliminer les sources d'inflammation. Endiguer la zone au moyen de sable ou de terre afin de contenir le déversement et protéger les cours d'eau et les égouts. Rester dos au vent et éloigner les gens de la zone. Communiquer avec l'équipe d'intervention en cas d'urgence afin qu'elle procède au nettoyage. Aspirer le liquide au moyen de pompes mises à la terre. Isoler la zone dangereuse et en interdire l'accès.

---

## 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

---

N'entreposer le produit que dans des contenants approuvés. Protéger les contenants contre les dommages physiques. Un entreposage extérieur ou indépendant est préférable. Tenir loin des agents oxydants. Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé fait de matériaux non combustibles, loin des sources possibles d'inflammation. Tenir loin des matériaux incompatibles et suivre la norme NFPA 30 concernant les exigences en matière d'entreposage

---

## 8. MESURES DE CONTRÔLE ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

---

**VENTILATION** : Travailler dans des endroits bien ventilés; utiliser de bonnes méthodes d'ingénierie pour le traitement, le transfert et l'entreposage; des mesures spéciales de ventilation ne sont pas nécessaires à moins qu'il n'y ait émission de brouillard ou que le produit ne soit chauffé. La présence de grandes quantités du produit peut nécessiter l'utilisation de mesures d'ingénierie.

### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL PARTICULIER

**RESPIRATOIRE** : Un équipement respiratoire n'est pas nécessaire à moins que le produit ne soit pulvérisé ou chauffé. Porter un respirateur approuvé NIOSH là où il peut y avoir des vapeurs ou du brouillard de ce produit, en suivant les recommandations du fabricant. Le port d'un appareil respiratoire à adduction d'air est nécessaire dans les endroits présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH).

**YEUX** : Porter un écran facial et des lunettes ou des lunettes contre les projections liquides dans les endroits où le produit risque d'être pulvérisé. Une douche d'urgence et oculaire devrait être accessible.

**GANTS** : Porter des gants de protection imperméables, en nitrile par exemple, en manipulant ce produit. L'utilisation de crèmes protectrices est recommandée lorsqu'une sensibilité tactile est nécessaire.

**AUTRES VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT** : Les vêtements contaminés par ce produit doivent être enlevés et lavés avant d'être portés de nouveau. Les articles qui ne peuvent être lavés devraient être jetés. Suspendre les articles contaminés ou les laisser sécher à l'air dans un endroit bien ventilé. Une combustion spontanée ou un incendie peuvent résulter des matières contaminées placées ensemble avant le séchage.

### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

**BIOLOGIQUE** : Aucune mesure particulière; on a suggéré l'utilisation d'un analyseur d'haleine pour les hydrocarbures.

**PERSONNEL/LIEU DE TRAVAIL** : D'après la similitude avec le kérosène, utiliser des systèmes actif et passif de surveillance de la qualité de l'air utilisant l'adsorption sur charbon suivie par la chromatographie en phase gazeuse. Un poids moléculaire de 170 a été suggéré comme valeur moyenne pour convertir le poids déterminé de l'hydrocarbure en ppm. Des tubes d'affichage à lecture directe sont disponibles pour évaluer l'exposition à court terme.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

**Apparence et odeur** : Liquide allant d'incolore à jaune paille ou liquide rouge huileux à odeur caractéristique de kérosène.

**Limite d'ébullition à 760 mm Hg** : 170-360 °C

**Densité de vapeur (Air=1)** : 4,5 (kérosène)

**Taux d'évaporation (BuAc=1)** : Moyen

**Densité (H<sub>2</sub>O=1)** : 0,85

**Masse volumique apparente à 60 °F** : 6,8-7,2 lb/gal.

**Solubilité dans le H<sub>2</sub>O, % en poids** : Insoluble

**Viscosité** : ND

**Point de congélation** : -10 °C

**Tension de vapeur** : 1,6- 2,0 mm Hg à 20 °C

**Fraction volatile (%) par volume** : S.O.

**Densité API** : Selon les spécifications

**pH** : S.O.

---

## 10. DONNÉES SUR LA STABILITÉ ET LA RÉACTIVITÉ

---

**CONDITIONS CONTRIBUANT À L'INSTABILITÉ** : Dans des conditions normales, ce produit est stable. Éviter les sources d'inflammation comme les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles et l'équipement électrique.

**INCOMPATIBILITÉ** : Éviter tout contact avec des comburants et des sources d'inflammation.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX** : Les produits de décomposition thermique peuvent inclure le monoxyde de carbone, le bioxyde de carbone, des oxydes de soufre et d'azote, ainsi que d'autres gaz toxiques.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE** : Aucune.

---

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

---

1. Le NIOSH recommande que les vapeurs d'échappement du diesel soient considérées comme un cancérogène professionnel possible; suivre les règles de l'OSHA et de la MSHA lorsque des fumées d'échappement peuvent être produites.
2. Une étude de badigeonnage de la peau réalisée sur des souris pendant leur durée de vie et menée par l'American Petroleum Institute a démontré que des produits naphthéniques semblables ayant une plage d'ébullition de 350 °F à 700 °F produisent généralement des tumeurs cutanées et (ou) des cancers de la peau. Seule une réaction allant de faible à modérée se produit. Les effets sur les humains n'ont pas été déterminés.
3. Résultats positifs à 2,0 ml/kg et 6,0 ml/kg notés dans des études de mutagénèse par l'intermédiaire d'épreuves cytogénétiques in vivo sur la moelle osseuse chez les rats.

---

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

---

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez composer le numéro indiqué au bas de la page

---

## 13. ÉLIMINATION

---

Les mesures d'expédition, d'entreposage, d'élimination et de nettoyage des déchets sont réglementées en vertu de règlements locaux, provinciaux et fédéraux. En cas de doute, veuillez communiquer avec les organismes appropriés.

---

## 14. DONNÉES SUR LE TRANSPORT

---

NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION TMD	Diesel; Gazole; huile diesel; huile de chauffage légère
CLASSE DE RISQUES TMD	3
GROUPE D'EMBALLAGE	III
NUMÉRO D'IDENTIFICATION TMD	UN 1202

---

## 15. DONNÉES SUR LES RÉGLEMENTATIONS

---

**CATÉGORIE SIMDUT :** B3, D2B, Irritant

Ce produit a été classifié selon les critères de risque du CPR et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le CPR.

---

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

---

**Fiche signalétique préparée par :**  
ULTRAMAR LTÉE

**Cotes d'évaluation du danger de la NFPA (National Fire Protection Association) des États-Unis :**

Feu	Santé	Réactivité	Autre
2	1	0	

Selon le "Standard System for the Identification of the Fire Hazards of Materials", NFPA No. 704 M

Cette fiche signalétique a été rédigée par Ultramar Ltée conformément à la norme 29 CFR 1910.1200. Toutes les données, recommandations et suggestions mentionnées aux présentes et relatives au produit sont fondées sur des essais et des données jugés fiables; toutefois, il incombe à l'utilisateur de déterminer les critères de sécurité, de toxicité ainsi que la pertinence pour son propre usage du produit décrit aux présentes. Comme nous n'avons aucun contrôle sur l'utilisation de ce produit par autrui, Ultramar Ltée ne fait aucune garantie, implicite ou explicite, quant aux effets d'une telle utilisation, des résultats obtenus, de la sécurité ou de la toxicité du produit. Ultramar Ltée n'assume aucune responsabilité pouvant résulter de l'utilisation par autrui du produit décrit aux présentes. L'information contenue aux présentes ne devrait pas non plus être considérée absolument complète vu que des renseignements supplémentaires peuvent être nécessaires ou souhaitables lorsque des conditions ou des circonstances particulières ou exceptionnelles surviennent, ou en raison de lois ou de règlements pertinents.

---

## Description des termes utilisés dans les fiches signalétiques

---

### ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET PRIVÉS

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (organisme privé)

**CIRC** – Centre international de recherche sur le cancer (organisme privé)

**CSA**- Association canadienne de normalisation

**DOT** – Department of Transportation des États-Unis

**EPA** - Environmental Protection Agency des États-Unis

**NFPA** - National Fire Protection Association des États-Unis (organisme privé)

**MSHA** - Mine Safety and Health Administration, U.S. Department of Labor

**NIOSH** - National Institute of Occupational Safety and Health, U.S. Department of Health and Human Services

**NTP** - National Toxicology Program (organisme privé)

**OSHA** - Occupational Safety and Health Administration, U.S. Department of Labor

**SIMDUT** – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

### DONNÉES SUR LES RISQUES ET L'EXPOSITION

**CL<sub>50</sub>** - Concentration d'une substance dans l'air qui, dans une épreuve biologique qualitative, tue la moitié des animaux ou autres organismes soumis à son action lorsqu'elle est administrée par inhalation pendant une période de temps déterminée.

**Classe de risque** – Classification des risques selon le Department of Transportation (DOT) des États-Unis.

**Danger aigu** – Effet néfaste sur la santé qui se produit rapidement à la suite d'une exposition à court terme.

**Danger chronique** – Effet néfaste sur la santé qui se produit généralement à la suite d'une exposition à long terme ou d'une exposition à court terme ayant des effets à retardement sur la santé et qui est de longue durée.

**Danger de réaction** – Produit qui présente un danger physique en raison de son potentiel à devenir un réactif instable ou un réactif dans l'eau, ou qui est un peroxyde organique tel que défini par la norme 29 CFR 1910.1200.

**Danger de surpression** – Produit qui présente un danger physique en raison du risque d'une détente soudaine de pression de gaz explosif ou comprimé, tel que défini par la norme 29 CFR 1910.1200.

**DL<sub>50</sub>** – Quantité d'une substance qui, dans une épreuve biologique qualitative, tue la moitié des animaux ou autres organismes soumis à son action lorsqu'elle est administrée par une voie déterminée.

**IDLH**- Présentant un risque immédiat pour la vie ou la santé; concentration dans l'air dans laquelle une personne peut survivre sans protection respiratoire pendant une durée d'exposition ne dépassant pas 30 minutes, et sans souffrir d'effets débilissants ou irréversibles pour la santé. Établi par le NIOSH.

**Ingrédient dangereux** – Ingrédient considéré comme posant un risque pour la santé.

**mg/m<sup>3</sup>** - Milligrammes de contaminant par mètre cube d'air; un ratio masse/volume.

**N.D.** – Information non disponible ou non pertinente.

**S.O.** – Sans objet.

**Numéro CAS** – Numéro de registre du Chemical Abstract Service de l'American Chemical Society's, attribué de façon unique au produit et (ou) aux ingrédients.

**PEL** – Limite d'exposition admissible établie par l'OSHA; un seuil d'intervention équivalent à la moitié de cette valeur peut être applicable.

**ppm** - Partie par million (un volume de vapeur ou de gaz dans un million de volumes d'air)

**Risque d'incendie** – Produit qui présente un risque physique en étant inflammable, combustible, pyrophorique ou comburant, tel que défini par la norme 29 CFR 1910.1200.

**STEL** – Limite d'exposition à court terme déterminée par l'ACGIH, soit une exposition moyenne pondérée en fonction du temps (TWA) de 15 minutes qui ne devrait être dépassée en aucun cas pendant une journée de travail, même si la TWA sur 8 heures est inférieure à la TLV.

**TLV** – Valeur limite d'exposition déterminée par l'ACGIH et représentée aux présentes comme une concentration sur une TWA de 8 heures.

**TWA sur 8 heures** – Concentration moyenne pondérée en fonction du temps pour une journée de travail normale de 8 heures et une semaine de travail de 40 heures, à laquelle presque tous les travailleurs peuvent être exposés de façon répétée jour après jour sans effet néfaste pour la santé.

**Valeur plafond** – Concentration à ne pas dépasser pendant toute portion de l'exposition d'un travailleur.

**W** – NE PAS AJOUTER D'EAU – Les produits qui réagissent dans l'eau peuvent produire des gaz toxiques, une chaleur extrême, ou encore une réaction chimique au contact de l'eau.

# Fiches Internationales de Sécurité Chimique

## ACIDE ACETIQUE

ICSC: 0363



Acide acétique glacial  
Acide éthanóique  
 $C_2H_4O_2$  /  $CH_3COOH$   
Masse moléculaire: 60.1

N° ICSC : 0363  
N° CAS : 64-19-7  
N° RTECS : AF1225000  
N° ONU : 2789 (>80%)  
N° CE : 607-002-00-6  
07.10.1997 Revu en réunion



TYPES DE RISQUES/ EXPOSITIONS	RISQUES/ SYMPTOMES AIGUS	PREVENTION	PREMIER SECOURS/ AGENTS D'EXTINCTION
<b>INCENDIE</b>	Inflammable.	PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.	Poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.
<b>EXPLOSION</b>	Au-dessus de 39°C, des mélanges air/vapeur explosifs peuvent se former.	Au-dessus de 39°C, système en vase clos, ventilation et équipement électrique protégés contre les explosions.	En cas d'incendie: maintenir les fûts, etc., à basse température en les arrosant d'eau.
<b>CONTACT PHYSIQUE</b>		EVITER TOUT CONTACT!	
• <b>INHALATION</b>	Mal de gorge. Toux. Sensation de brûlure. Maux de tête. Vertiges. Essoufflement. Respiration difficile. Symptômes d'effets retardés (voir Notes).	Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire.	Air frais, repos. Position semi-assise. Consulter un médecin.
• <b>PEAU</b>	Douleur. Rougeur. Ampoules. Brûlures cutanées.	Gants de protection. Vêtements de protection.	Retirer les vêtements contaminés. Rincer et laver la peau abondamment à l'eau et au savon. Rincer la peau abondamment à l'eau ou prendre une douche. Consulter un médecin.
• <b>YEUX</b>	Douleur. Rougeur. Brûlures profondes graves. Perte de la vue.	Ecran facial, ou protection oculaire associée à une protection respiratoire.	Rincer d'abord abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes (retirer si possible les lentilles de contact), puis consulter un médecin.
• <b>INGESTION</b>	Douleurs abdominales. Sensation de brûlure. Diarrhée. Choc ou collapsus. Mal de gorge. Vomissements.	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Donner abondamment à boire. Consulter un médecin.

DEVERSEMENTS & FUTES	STOCKAGE	CONDITIONNEMENT & ETIQUETAGE
<p>Recueillir le liquide répandu dans des récipients hermétiques. Neutraliser soigneusement le liquide répandu avec du carbonate de sodium, uniquement sous la responsabilité d'un expert. Laver abondamment à l'eau les résidus. (Protection individuelle spéciale: tenue de protection chimique comprenant un appareil de protection respiratoire).</p>	<p>A l'épreuve du feu. Séparer des aliments et des produits alimentaires. Voir Dangers chimiques. Conserver dans un local bien ventilé.</p>	<p>Ne pas transporter avec des aliments ni des produits alimentaires.            Note: B            Symbole C            R: 10-35            S: 1/2-23-26-45            Classe de danger ONU: 8            Classe de danger subsidiaire ONU: 3            Classe d'emballage ONU: II</p> 
<b>VOIR IMPORTANTES INFORMATIONS AU DOS</b>		
<b>ICSC: 0363</b>		Préparé dans le cadre de la coopération entre le Programme International sur la Sécurité Chimique et la Commission Européenne (C) 1999

# Fiches Internationales de Sécurité Chimique

## ACIDE ACETIQUE

**ICSC: 0363**

<b>D O N N E E S</b>  <b>I M P O R T A N T E S</b>	<p><b>ASPECT PHYSIQUE; APPARENCE:</b> LIQUIDE INCOLORE , D'ODEUR ACRE.</p> <p><b>DANGERS PHYSIQUES:</b></p> <p><b>DANGERS CHIMIQUES:</b> La substance est un acide faible. Réagit violemment avec les oxydants et les bases. Attaque un grand nombre de métaux en formant un gaz inflammable/explosif (HYDROGENE - voir ICSC 0001). Attaque certaines formes de plastique, le caoutchouc et les recouvrements de surface.</p> <p><b>LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (LEP):</b> TLV (TWA): 10 ppm; 25 mg/m<sup>3</sup>, as STEL: 15 ppm; 37 mg/m<sup>3</sup> (ACGIH 1997).</p>	<p><b>VOIES D'EXPOSITION:</b> La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.</p> <p><b>RISQUE D'INHALATION:</b> Une contamination dangereuse de l'air est rapidement atteinte lors de l'évaporation de cette substance à 20°C.</p> <p><b>EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DUREE:</b> La substance et la vapeur sont corrosives pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Corrosive par ingestion. L'inhalation de la vapeur peut causer un oedème pulmonaire (voir Notes). Les effets peuvent être retardés. L'observation médicale est conseillée.</p> <p><b>EFFETS DES EXPOSITIONS PROLONGEES OU REPETEES:</b> Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer une dermatite. La substance peut avoir des effets sur les voies digestives , entraînant des troubles digestifs comme le brûlant et la constipation.</p>
<b>PROPRIETES PHYSIQUES</b>	<p>Point d'ébullition : 118°C            Point de fusion : 16.7°C            Densité relative (eau = 1) : 1.05            Solubilité dans l'eau : miscible            Tension de vapeur à 20°C : 1.5 kPa            Densité de vapeur relative (air = 1) : 2.1</p>	<p>Densité relative du mélange air/vapeur à 20°C (air = 1) : 1.02            Point d'éclair : 39°C c.f.            Température d'auto-inflammation : 427°C            Limites d'explosivité en volume % dans l'air : 5.4-16            Coefficient de partage octanol/eau tel que log Poe : -0.31</p>

<b>DONNEES ENVIRONNEMENTALES</b>	La substance est nocive pour les organismes aquatiques.	
----------------------------------	---	---

**NOTES**

Les symptômes de l'œdème pulmonaire ne se manifestent souvent qu'après quelques heures et sont aggravés par l'effort physique. Le repos et la surveillance médicale sont par conséquent essentiels. L'administration immédiate d'une thérapie inhalatoire appropriée (par ex., aérosol) devrait être envisagée par un médecin ou par une personne habilitée par lui. Autre numéros ONU: ONU 2790 solution d'acide acétique (10-80% d'acide acétique); classe de danger ONU 8.

Carte de données d'urgence pour le transport: TREMCARD (R)-614.  
Code NFPA: H 2; F 2; R 0.

**AUTRES INFORMATIONS**

<u>Valeurs limites d'exposition professionnelle d'application en Belgique.</u>	
--	--

<b>ICSC: 0363</b>	(C) PISSC, CCE, 1999	<b>ACIDE ACETIQUE</b>
-------------------	----------------------	-----------------------

<b>NOTICE LEGALE IMPORTANTE:</b>	La CCE de même que le PISSC, les traducteurs ou toute personne agissant au nom de la CCE ou du PISSC ne sont pas responsables de l'utilisation qui pourrait être faite de cette information. Cette fiche exprime l'avis du comité de révision du PISSC et peut ne pas toujours refléter les recommandations de la législation nationale en la matière. L'utilisateur est donc invité à vérifier la conformité des fiches avec les prescriptions en usage dans son pays.
----------------------------------	---

# Fiches Internationales de Sécurité Chimique

## ACIDE NITRIQUE

ICSC: 0183

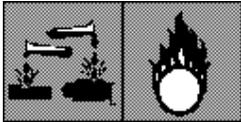


Acide nitrique concentré (70%)  
 $\text{HNO}_3$   
 Masse moléculaire: 63.0

N° ICSC : 0183  
 N° CAS : 7697-37-2  
 N° RTECS : QU5775000  
 N° ONU : 2031  
 N° CE : 007-004-00-1  
 22.04.1994 Revu en réunion



TYPES DE RISQUES/ EXPOSITIONS	RISQUES/ SYMPTOMES AIGUS	PREVENTION	PREMIER SECOURS/ AGENTS D'EXTINCTION
<b>INCENDIE</b>	Non combustible mais favorise la combustion d'autres substances. Emission de fumées (ou de gaz) irritantes ou toxiques lors d'incendie.	PAS de contact avec les substances inflammables. PAS de contact avec les combustibles ou les produits chimiques organiques.	En cas d'incendie à proximité: PAS de mousse.
<b>EXPLOSION</b>	Risques d'incendie et d'explosion au contact de nombreux composés organiques courants.		En cas d'incendie: maintenir les fûts, etc., à basse température en les arrosant d'eau.
<b>CONTACT PHYSIQUE</b>		EVITER TOUT CONTACT!	
• <b>INHALATION</b>	Sensation de brûlure. Toux. Respiration difficile. Perte de conscience. Symptômes d'effets retardés (voir Notes).	Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire.	Air frais, repos. Position semi-assise. Respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin.
• <b>PEAU</b>	Corrosif. Sérieuses brûlures cutanées. Douleur. Coloration jaune.	Vêtements de protection.	Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau abondamment à l'eau ou prendre une douche. Consulter un médecin.
• <b>YEUX</b>	Corrosif. Rougeur. Douleur. Brûlures profondes graves.	Ecran facial, ou protection oculaire associée à une protection respiratoire.	Rincer d'abord abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes (retirer si possible les lentilles de contact), puis consulter un médecin.
• <b>INGESTION</b>	Corrosif. Douleurs abdominales. Sensation de brûlure. Choc.	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains avant de manger.	NE PAS faire vomir. Donner abondamment à boire. Repos. Consulter un médecin.

DEVERSEMENTS & FUTES	STOCKAGE	CONDITIONNEMENT & ETIQUETAGE
<p>Evacuer la zone dangereuse! Consulter un expert! Ventilation. Recueillir le liquide répandu dans des récipients hermétiques. Neutraliser soigneusement les résidus avec du carbonate de sodium. Laver ensuite abondamment à l'eau. NE PAS absorber avec de la sciure ou avec un autre absorbant combustible. (protection individuelle spéciale: tenue de protection complète comprenant un appareil de protection respiratoire autonome).</p>	<p>Séparer des substances combustibles et des réducteurs, des bases, des aliments et des produits alimentaires, des produits chimiques organiques. Conserver au froid. Conserver au sec. Conserver dans un local bien ventilé.</p>	<p>Récipient incassable; mettre les récipients fragiles dans un emballage incassable fermé. Ne pas transporter avec des aliments ni des produits alimentaires.            Note: B            Symbole O            Symbole C            R: 8-35            S: 1/2-23-26-36-45            Classe de danger ONU: 8</p> 
<b>VOIR IMPORTANTES INFORMATIONS AU DOS</b>		
<p><b>ICSC: 0183</b> <span style="float: right;">Préparé dans le cadre de la coopération entre le Programme International sur la Sécurité Chimique et la Commission Européenne (C) 1999</span></p>		

# Fiches Internationales de Sécurité Chimique

## ACIDE NITRIQUE

**ICSC: 0183**

<b>D O N N E E S</b>  <b>I M P O R T A N T E S</b>	<p><b>ASPECT PHYSIQUE; APPARENCE:</b> LIQUIDE INCOLORE A JAUNE , D'ODEUR ACRE.</p> <p><b>DANGERS PHYSIQUES:</b></p> <p><b>DANGERS CHIMIQUES:</b> La substance se décompose en chauffant , produisant des oxydes d'azote. La substance est un oxydant fort qui réagit violemment avec les matières combustibles et les réducteurs, par ex. la térébenthine, le charbon de bois, l'alcool. La substance est un acide fort, qui réagit violemment avec les bases et qui est corrosif pour les métaux. Réagit très violemment avec les produits chimiques organiques (par ex. l'acétone, l'acide acétique, l'anhydride acétique), en provoquant des risques d'incendie et d'explosion. Attaque certains plastiques.</p> <p><b>LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (LEP):</b> TLV: 2 ppm; 5.2 mg/m<sup>3</sup> (STEL: 4 ppm; 10 mg/m<sup>3</sup>) (ACGIH 1997).</p>	<p><b>VOIES D'EXPOSITION:</b> La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.</p> <p><b>RISQUE D'INHALATION:</b> Une contamination dangereuse de l'air est très rapidement atteinte lors de l'évaporation de cette substance à 20°C.</p> <p><b>EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DUREE:</b> La substance est très corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. Corrosive par ingestion également. L'inhalation de la vapeur peut causer un oedème pulmonaire (voir Notes).</p> <p><b>EFFETS DES EXPOSITIONS PROLONGEES OU REPETEES:</b></p>
<b>PROPRIETES PHYSIQUES</b>	<p>Point d'ébullition : 121°C            Point de fusion : -41.6°C            Densité relative (eau = 1) : 1.4            Solubilité dans l'eau : miscible</p>	<p>Tension de vapeur à 20°C : 6.4 kPa            Densité de vapeur relative (air = 1) : 2.2            Densité relative du mélange air/vapeur à 20°C (air = 1) : 1.07</p>

<b>DONNEES ENVIRONNEMENTALES</b>	
----------------------------------	--

<b>NOTES</b>
--------------

Suivant le niveau de l'exposition, une surveillance médicale périodique est recommandée. Les symptômes de l'oedème pulmonaire ne se manifestent souvent qu'après quelques heures et sont aggravés par l'effort physique. Le repos et la surveillance médicale sont par conséquent essentiels. Rincer abondamment à l'eau les vêtements contaminés (risque d'incendie).

Carte de données d'urgence pour le transport: TREMCARD (R)-9B.  
Code NFPA: H 3; F 0; R 0; OX.

<b>AUTRES INFORMATIONS</b>
----------------------------

<u>Valeurs limites d'exposition professionnelle d'application en Belgique.</u>	
--	--

<b>ICSC: 0183</b>	<b>ACIDE NITRIQUE</b>
(C) PISSC, CCE, 1999	

<b>NOTICE LEGALE IMPORTANTE:</b>	La CCE de même que le PISSC, les traducteurs ou toute personne agissant au nom de la CCE ou du PISSC ne sont pas responsables de l'utilisation qui pourrait être faite de cette information. Cette fiche exprime l'avis du comité de révision du PISSC et peut ne pas toujours refléter les recommandations de la législation nationale en la matière. L'utilisateur est donc invité à vérifier la conformité des fiches avec les prescriptions en usage dans son pays.
----------------------------------	---

# Fiches Internationales de Sécurité Chimique

**PROPANE**

ICSC: 0319



n-Propane  
 $C_3H_8$  /  $CH_3CH_2CH_3$   
 Masse moléculaire: 44.1  
 (liquéfié)  
 (bonbonne)

N° ICSC : 0319  
 N° CAS : 74-98-6  
 N° RTECS : TX2275000  
 N° ONU : 1978  
 N° CE : 601-003-00-5  
 27.11.2003 Revu en réunion



TYPES DE RISQUES/ EXPOSITIONS	RISQUES/ SYMPTOMES AIGUS	PREVENTION	PREMIER SECOURS/ AGENTS D'EXTINCTION
<b>INCENDIE</b>	Extrêmement inflammable.	PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.	Couper l'alimentation; en cas d'empêchement et sans danger à proximité, laisser le feu s'éteindre; sinon, pour l'éteindre: poudre, dioxyde de carbone .
<b>EXPLOSION</b>	Les mélanges air/gaz sont explosifs.	Système en vase clos, ventilation, équipement électrique et éclairage protégés contre les explosions. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques à l'état liquide (par mise à la terre, par exemple). Employer des outils antidéflagrants.	En cas d'incendie: maintenir les bonbonnes à basse température en les arrosant d'eau. Combattre le feu depuis une position abritée.
<b>CONTACT PHYSIQUE</b>			
• <b>INHALATION</b>	Somnolence. Perte de conscience.	Système en vase clos et ventilation.	Air frais, repos. Respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin.
• <b>PEAU</b>	LORS DU CONTACT AVEC LE LIQUIDE: GELURES.	Gants de protection contre le froid. Vêtements de protection.	EN CAS DE GELURES: rincer abondamment à l'eau, NE PAS retirer les vêtements. Consulter un médecin.
• <b>YEUX</b>	LORS DU CONTACT AVEC LE LIQUIDE: GELURES.	Ecran facial.	Rincer d'abord abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes (retirer si possible les lentilles de contact), puis consulter un médecin.
• <b>INGESTION</b>			

DEVERSEMENTS & FUTES	STOCKAGE	CONDITIONNEMENT & ETIQUETAGE
Evacuer la zone dangereuse! Consulter un expert! Ecarter toute source d'ignition. Ventilation. NE JAMAIS arroser le liquide au jet. (Protection individuelle: appareil de protection respiratoire autonome).	A l'épreuve du feu. Conserver au froid.	Symbole F+ R: 12 S: 2-9-16 Classe de danger ONU: 2.1 
<b>VOIR IMPORTANTES INFORMATIONS AU DOS</b>		
<b>ICSC: 0319</b>	Préparé dans le cadre de la coopération entre le Programme International sur la Sécurité Chimique et la Commission Européenne (C) 1999	

## Fiches Internationales de Sécurité Chimique

### PROPANE

ICSC: 0319

<b>D O N N E E S</b>  <b>I M P O R T A N T E S</b>	<p><b>ASPECT PHYSIQUE; APPARENCE:</b> GAZ COMPRIME LIQUEFIE, SANS ODEUR, INCOLORE.</p> <p><b>DANGERS PHYSIQUES:</b> Le gaz est plus lourd que l'air et peut se propager au niveau du sol; inflammation à distance possible. Il peut s'accumuler aussi dans les dépressions provoquant un appauvrissement en oxygène. Des charges électrostatiques peuvent se former à la suite de mouvement, d'agitation, etc.</p> <p><b>DANGERS CHIMIQUES:</b></p> <p><b>LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (LEP):</b> TLV: 2500 ppm TWA; (ACGIH 2003). MAK: 1000 ppm, 1800 mg/m<sup>3</sup>; Classe de limitation des taux les plus élevés: II(2); Classe de substances pouvant présenter un risque pendant la grossesse: IIc; (DFG 2003).</p>	<p><b>VOIES D'EXPOSITION:</b> La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation.</p> <p><b>RISQUE D'INHALATION:</b> En s'échappant de son contenant, ce liquide s'évapore très vite provoquant une sursaturation de l'air avec de sérieux risques d'asphyxie à l'intérieur d'un espace confiné.</p> <p><b>EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DUREE:</b> L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des gelures. La substance peut avoir des effets sur le système nerveux central .</p> <p><b>EFFETS DES EXPOSITIONS PROLONGEES OU REPETEES:</b></p>
<b>PROPRIETES PHYSIQUES</b>	Point d'ébullition : -42°C Point de fusion : -189.7°C Densité relative (eau = 1) : 0.5 Solubilité dans l'eau à 20°C : 0.007 g/100 ml Tension de vapeur à 20°C : 840 kPa	Densité de vapeur relative (air = 1) : 1.6 Point d'éclair : -104°C Température d'auto-inflammation : 450°C Limites d'explosivité en volume % dans l'air : 2.1-9.5 Coefficient de partage octanol/eau tel que log Poe : 2.36
<b>DONNEES ENVIRONNEMENTALES</b>		

### NOTES

Vérifier la teneur en oxygène de l'air avant de pénétrer dans la zone. Orienter la bonbonne pour qu'elle fuie vers le haut et pour éviter ainsi l'échappement de gaz à l'état liquide. Une concentration élevée dans l'air provoque un déficit en oxygène avec un risque de perte de conscience ou de mort.

Carte de données d'urgence pour le transport: TREMCARD (R)-20S1978.

Code NFPA: H 1; F 4; R 0.

### AUTRES INFORMATIONS

Valeurs limites d'exposition professionnelle d'application en Belgique.

**ICSC: 0319**

**PROPANE**

(C) PISSC, CCE, 1999

#### **NOTICE LEGALE IMPORTANTE:**

La CCE de même que le PISSC, les traducteurs ou toute personne agissant au nom de la CCE ou du PISSC ne sont pas responsables de l'utilisation qui pourrait être faite de cette information. Cette fiche exprime l'avis du comité de révision du PISSC et peut ne pas toujours refléter les recommandations de la législation nationale en la matière. L'utilisateur est donc invité à vérifier la conformité des fiches avec les prescriptions en usage dans son pays.

# Fiches Internationales de Sécurité Chimique

## OXYDE DE CHLOROMETHYLE ET DE METHYLE

ICSC: 0238



Ether chlorodiméthyllique  
Ether méthylique monochloré  
 $\text{CH}_3\text{OCH}_2\text{Cl}$   
Masse moléculaire: 80.5

N° ICSC : 0238  
N° CAS : 107-30-2  
N° RTECS : KN6650000  
N° ONU : 1239  
N° CE : 603-075-00-3  
20.09.1993 Revu en réunion



TYPES DE RISQUES/ EXPOSITIONS	RISQUES/ SYMPTOMES AIGUS	PREVENTION	PREMIER SECOURS/ AGENTS D'EXTINCTION
<b>INCENDIE</b>	Extrêmement inflammable. Emission de fumées (ou de gaz) irritantes ou toxiques lors d'incendie.	PAS de flammes nues, PAS d'étincelles et interdiction de fumer.	Poudre, mousse résistant aux alcools, eau en grande quantité, dioxyde de carbone. L'eau peut être inefficace.
<b>EXPLOSION</b>	Les mélanges air/vapeur sont explosifs.	Système en vase clos, ventilation, équipement électrique et éclairage protégés contre les explosions.	En cas d'incendie: maintenir les fûts, etc., à basse température en les arrosant d'eau.
<b>CONTACT PHYSIQUE</b>		EVITER LA FORMATION DE BROUILLARDS! EVITER TOUT CONTACT!	DANS TOUS LES CAS, CONSULTER UN MEDECIN!
• <b>INHALATION</b>	Sensation de brûlure. Toux. Vertiges. Maux de tête. Respiration difficile. Nausées. Mal de gorge.	Système en vase clos et ventilation.	Air frais, repos. Position semi-assise. Respiration artificielle si nécessaire. Consulter un médecin.
• <b>PEAU</b>	Rougeur. Brûlures cutanées. Douleur. Ampoules.	Gants de protection. Vêtements de protection.	Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau abondamment à l'eau ou prendre une douche. Consulter un médecin.
• <b>YEUX</b>	Rougeur. Douleur. Troubles de la vue. Perte de la vue. Brûlures profondes graves.	Ecran facial, ou protection oculaire associée à une protection respiratoire.	Rincer d'abord abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes (retirer si possible les lentilles de contact), puis consulter un médecin.
• <b>INGESTION</b>	Crampes abdominales. Vomissements. (Suite, voir Inhalation).	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

DEVERSEMENTS & FUTITES	STOCKAGE	CONDITIONNEMENT & ETIQUETAGE
<p>Evacuer la zone dangereuse! Consulter un expert! Ventilation. Recueillir le liquide répandu dans des récipients hermétiques. Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et emporter en lieu sûr. NE PAS rejeter à l'égout. (protection individuelle spéciale: tenue de protection complète comprenant un appareil de protection respiratoire autonome).</p>	<p>A l'épreuve du feu. Prévoir un dispositif pour contenir l'écoulement des résidus lors de l'extinction. Séparer des aliments et des produits alimentaires.</p>	<p>Récipient incassable; mettre les récipients fragiles dans un emballage incassable fermé. Ne pas transporter avec des aliments ni des produits alimentaires.            Note: E            Symbole F            Symbole T            R: 45-11-20/21/22            S: 53-45            Classe de danger ONU: 6.1            Classe de danger subsidiaire ONU: 3            Classe d'emballage ONU: I</p> <div style="text-align: right;">   </div>
<b>VOIR IMPORTANTES INFORMATIONS AU DOS</b>		
<p><b>ICSC: 0238</b> <span style="float: right;">Préparé dans le cadre de la coopération entre le Programme International sur la Sécurité Chimique et la Commission Européenne (C) 1999</span></p>		

# Fiches Internationales de Sécurité Chimique

## OXYDE DE CHLOROMETHYLE ET DE METHYLE

**ICSC: 0238**

<b>D O N N E S</b>  <b>I M P O R T A N T E S</b>	<p><b>ASPECT PHYSIQUE; APPARENCE:</b> LIQUIDE INCOLORE , D'ODEUR CARACTERISTIQUE.</p> <p><b>DANGERS PHYSIQUES:</b> La vapeur est plus lourde que l'air et peut se propager au niveau du sol; inflammation à distance possible.</p> <p><b>DANGERS CHIMIQUES:</b> Lors de sa combustion, il se forme des gaz et des vapeurs toxiques (du phosgène - voir ICSC # 0007 et du chlorure d'hydrogène - voir ICSC # 0163). La substance se décompose au contact de l'eau , produisant du chlorure d'hydrogène et du formaldéhyde (voir ICSC # 0275). Attaque un grand nombre de métaux en présence d'eau.</p> <p><b>LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (LEP):</b> Pas de TLV établie.</p>	<p><b>VOIES D'EXPOSITION:</b> La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs.</p> <p><b>RISQUE D'INHALATION:</b> Une contamination dangereuse de l'air est rapidement atteinte lors de l'évaporation de cette substance à 20°C.</p> <p><b>EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DUREE:</b> La substance est corrosive pour les yeux, la peau et les voies respiratoires. L'inhalation de la substance peut causer un oedème pulmonaire (voir Notes).</p> <p><b>EFFETS DES EXPOSITIONS PROLONGEES OU REPETEES:</b> Risque d'atteinte pulmonaire lors d'une exposition répétée ou prolongée. Cette substance est cancérogène pour l'homme.</p>
<b>PROPRIETES PHYSIQUES</b>	<p>Point d'ébullition : 59°C            Point de fusion : -104°C            Densité relative (eau = 1) : 1.06            Solubilité dans l'eau : décomposition            Tension de vapeur à 20°C : environ 25.3 kPa</p>	<p>Densité de vapeur relative (air = 1) : 2.8            Densité relative du mélange air/vapeur à 20°C (air = 1) : environ 1.4            Point d'éclair : -17.8°C            Température d'auto-inflammation : voir Notes            Limites d'explosivité en volume % dans l'air : voir Notes</p>

<b>DONNEES ENVIRONNEMENTALES</b>	
----------------------------------	--

**NOTES**

L'ACGIH a classé cette substance comme A2 (suspecté carcinogène pour l'homme). La température d'auto-inflammation ne figure pas dans les ouvrages de référence. Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence Les symptômes de l'œdème pulmonaire ne se manifestent souvent qu'après quelques heures et sont aggravés par l'effort physique. Le repos et la surveillance médicale sont par conséquent essentiels. NE PAS utiliser à proximité d'un feu, d'une surface chaude ou pendant les opérations de soudage. Vérifier la présence de peroxydes avant la distillation; les éliminer si présents.

Carte de données d'urgence pour le transport: TREMCARD (R)-30G32.

**AUTRES INFORMATIONS**

Valeurs limites d'exposition professionnelle d'application en Belgique.

**ICSC: 0238**

**OXYDE DE CHLOROMETHYLE ET DE METHYLE**

(C) PISSC, CCE, 1999

**NOTICE LEGALE IMPORTANTE:**

La CCE de même que le PISSC, les traducteurs ou toute personne agissant au nom de la CCE ou du PISSC ne sont pas responsables de l'utilisation qui pourrait être faite de cette information. Cette fiche exprime l'avis du comité de révision du PISSC et peut ne pas toujours refléter les recommandations de la législation nationale en la matière. L'utilisateur est donc invité à vérifier la conformité des fiches avec les prescriptions en usage dans son pays.

